



Conseil Communautaire 07 Octobre 2014 Villersexel

Compte rendu de séance

L'an deux mil quatorze, le sept octobre, les membres composant le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Villersexel se sont réunis à la salle de 70110 VILLERSEXEL après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard PELLETERET, Président.

Etaient présents : Robert BADALEMENTI, Alain BIZZOTTO, Jacques MOUGEOT, Christian PONSOT, Charles GRANET, Hélène PETITJEAN, Ghislaine VUILLIER, Christian BOYER, Olivier MAGAGNINI, Michel BOYER, Ida MOGNOL, Nicolas PLANCHON, Michel DAVAL, Michel RICHARD, Jean-Paul BLANDIN, Monique BOUCRY, Roger BERTRAND, Jean-François LAVALETTE, Jean-Paul BELON, André LALLEMAND (suppléant), Claude MUFFAT, Guy LEVAIN, Gérard THEVENY, Guy SAINT DIZIER, Christian BERPERRIN (suppléant), Dominique EUVRARD, Daniel CLERC, Jean-Louis MOUGENET, André MARTHEY, Bruno SAILLEY, Sylvain MORISOT, Annie CLERC, Jacques VIVIEN, Alain SEGUIN, Frédéric PROST, Daniel ZAHNER, Jean-Michel BARDINE, Francine CHAMPION, Roland VUILLEMIN, Henri BOSSERT, Edmond BREPSON, Gérard PELLETERET, André MARTINEZ, Colette CLERC, Gilles CHAMPION, Joselyne FERRARIS

Procurations :

Absents : Jacques RICCIARDETTI, Jean-Marie RONDEY, Michel CUENIN

Date d'affichage de la convocation : 22 septembre 2014

Membres en exercice : 49

Membres présents : 46

Suffrages exprimés : 46

Procuration : 0

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Ida MOGNOL, Déléguée Communautaire de Crevans et la Chapelle a été élue secrétaire de séance.

Le Président présente Monsieur FARDET, Directeur académique des services de l'éducation nationale et Mme BECOULET, inspecteur de l'éducation nationale en charge du secteur de Villersexel. L'objet de leur présence est de présenter l'évolution de l'école sur le territoire intercommunal.

Monsieur FARDET prend la parole et présente l'organisation scolaire sur le secteur de Villersexel. Il précise que l'école, par le fait de la loi sur l'organisation des rythmes scolaires, est en forte évolution dans son organisation. En effet, cette loi a abouti à une co-éducation prise en charge par non seulement l'éducation nationale mais également les collectivités. Ceci est un rapport totalement nouveau qui voit également l'apparition des parents dans le système de décision. Il y a donc un changement de profil de l'école dont la co-éducation est un acte fort.

L'évolution de l'école se vérifie également dans l'organisation territoriale. Les formes de regroupement comme les SIVU et les RPI disparaissent au profit de pôles éducatifs qui concentrent également les derniers équipements informatiques. La communauté de communes de Villersexel est concernée par cette organisation pour l'implantation des centres périscolaires. Cependant, le nombre d'élèves va passer de 23.000 en 2014 à 21.000 dans 3 ans ce qui pousse à réfléchir à la pertinence de construire de nouveaux bâtiments. Au regard de ces chiffres, Monsieur FARDET estime qu'il est plus judicieux de revoir une organisation avec une distribution des effectifs sur les pôles existants plutôt que de construire de nouveaux bâtiments dont l'existence même est fragilisée par une baisse d'effectifs arrivant très vite.

Les données suivantes confortent les propos :

- 1.483 écoles en 1986, en 2014 il n'en reste que 255
- 2.27 000 élèves en 1986, en 2014 22 000
- 3.197 communes ont encore une école
- 4.35 R.P.I fonctionnent actuellement
- 5.17 écoles ont fermées cette année

Le Président remercie Monsieur FARDET ET Madame BECOULET pour leur présence.

Le Président ouvre le conseil communautaire et demande la désignation d'un secrétaire de séance. Madame MOGNOL obtient l'unanimité des suffrages.

Le Président présente donc les points à l'ordre du jour :

RAPPORT 1 – ACHAT DE L'ANCIENNE BASE TRAVAUX LGV	3
RAPPORT 2 – CONVENTION DE REMBOURSEMENT – TRAVAUX PLACE INTERCOMMUNALE DE COURCHATON	3
RAPPORT 3 - – RACHAT D'UN TERRAIN – ZONE D'ACTIVITES DE VILLERSEXEL	4
RAPPORT 4 – BUDGET PRINCIPAL – DECISIONS MODIFICATIVES	5
RAPPORT 5 – MISE EN PLACE DES ASTREINTES HIVERNALES	6
RAPPORT 6 – COMPOSITION DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS	7
RAPPORT 7 - MICRO-CRECHE – GRANGES LE BOURG – ABANDON DU PROJET	8
RAPPORT 8 – CONTRAT DE FOURNITURE DES REPAS – PERISCOLAIRE DE COURCHATON	8
RAPPORT 9 – LOGEMENT – PROGRAMME HABITER MIEUX ET AUTONOMIE	9
QUESTIONS DIVERSES	9

Le Président demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal de la séance du 1^{er} juillet. Deux remarques sont émises :

- Monsieur GRANET signale qu'une erreur s'est glissée dans la composition du comité d'exploitation de l'office du tourisme. Il convient de remplacer Jean-François LAVALETTE par Jean-Michel BARDINE.
- Monsieur Gilles CHAMPION souhaite évoquer le point concernant la maîtrise d'œuvre du gymnase de Villersexel dont il avait une intervention en séance. Il répète que ce programme doit faire preuve d'une approche méthodologique solide pour envisager tous les aspects techniques et de programmation. Il constate qu'une maîtrise d'œuvre est déjà lancée et se demande si le temps de réalisation de cette dernière n'est pas trop juste pour appréhender tout ce dont il a énoncé.

Le Président lui répond que cette étude devra être réalisée effectivement avec sérieux et qu'en effet le vice-président et lui-même seront vigilants sur le déroulement de la mission. Le fait d'avoir précipité le lancement du programme est en relation avec le plan de relance du BTP au niveau de la Région qui offre un financement intéressant pour ce projet.

Rapport 1 – Achat de l'ancienne base travaux LGV

Le Président énonce que la communauté de communes a engagé des démarches pour étudier la possibilité de création d'un site d'activités économiques sur l'ancienne base travaux LGV à Villersexel. Cette démarche est entreprise dans le cadre de la compétence développement économique.

La superficie de l'ensemble du site est d'environ 41 ha auxquels il faut retirer 10 ha d'emprise de la déviation et environ 1ha d'échanges en cours. Le conseil général consent à vendre au prix d'achat c'est-à-dire 2,33€/m².

- L'acquisition totale est donc d'environ 30 ha
- Le coût d'achat est donc d'environ 700.000€
- le paiement s'effectuera en 2 versements ; le premier d'un montant de 350.000€ en 2014, le solde en 2015

Le conseil communautaire a donné son accord à l'unanimité occasionnant une décision modificative :

Article	Mouvement	Reste budgétisé
2313 – constructions	- 351.000 €	496.500 €
2111 – terrain	+ 351.000 €	350.000 €

La décision modificative est approuvée à l'unanimité.

Rapport 2 – Convention de remboursement – travaux place intercommunale de COURCHATON

André MARTHEY présente le rapport et précise que la commune de COURCHATON a procédé à la réfection de la place. Cette dernière étant intercommunale, la communauté de communes doit rembourser les frais avancés au titre du revêtement. Ce remboursement est matérialisé par une convention précisant le montant de la somme.

Coût des travaux à COURCHATON

N° de prix	Libellé	Unité	Prix unitaire	Quantité	Montant
1,22	Enrobé 0/10	Tonne	119,64 €	105	12562,20 €
				TVA 20%	2512,44 €
				TTC	15074,64 €

Le conseil communautaire a autorisé le Président à signer la convention.

Monsieur MARTHEY précise que ce remboursement entraîne une décision modificative :

Article	Mouvement	Reste budgétisé
2313 – Construction	-15.075 €	481.425 €
21751 – Réseau de voirie	+15.075 €	15.075 €

La décision modificative est validée à l'unanimité.

Rapport 3 - – Rachat d'un terrain – Zone d'activités de Villersexel

Le Vice-Président en charge de développement économique, Monsieur Michel RICHARD, énonce que Monsieur DOUTEAUX s'était porté acquéreur d'une parcelle de 23a 80ca située sur la zone d'activités du Martiney à Villersexel en vue d'y implanter une activité de ventes de pneus et petites réparations. Le prix d'achat était de 28.560 € HT et l'acquisition a eu lieu en 2007. Un permis de construire a été accordé en juillet 2013.

Monsieur DOUTEAUX a demandé à la commune de Villersexel le retrait de son permis de construire ; mettant fin à son projet sur la zone du Martiney.

Monsieur RICHARD précise que :

- Monsieur DOUTEAUX est redevable d'une pénalité d'un montant de 2.856 € pour le retard de création de son activité (10% du montant de l'achat)
- Dans ce cas de figure, la communauté de communes peut engager la résolution de la vente conformément au règlement de zone. Cette résolution est égale au prix de cession déduction faite du préjudice de la communauté de communes soit un montant de 25.704 €.

Le conseil communautaire demande à l'unanimité l'application des pénalités et la résolution de la vente.

Monsieur RICHARD précise à nouveau qu'une décision modificative doit intervenir sur le budget annexe de la zone du Martiney. La proposition de décision modificative est la suivante

Article	Mouvement	Reste budgétisé
Vente de terrains	+28.560 €	216.814 €
7018 – vente de terrain	+28.560 €	28.560 €

La décision modificative est approuvée à l'unanimité.

Rapport 4 – Budget principal – décisions modificatives

Christian BOYER présente les ajustements budgétaires nécessaires.

La première décision modificative concerne l'application des nouvelles activités périscolaires dans les centres de Villersexel, Athesans et Esprels. Le besoin d'un financement nouveau provient également de la prise en charge des frais périscolaires au profit de la communauté de communes du Pays d'Héricourt :

- Mise en place des NAP : 55.814,35 € en année pleine - 22.325,74 € pour l'année 2014
- Frais périscolaires communauté de communes Héricourt : 10.000€
- Fonds d'amorçage est estimé à 21.000 € (recette)

Il est proposé la décision modificative suivante :

Article	Mouvement	Reste budgétisé
61523 – travaux de voirie	- 40.000 €	230.000 €
62878 – paiement DSP	+40.000 €	250.000 €
Fonds d'amorçage (recettes)	21.000 €	21.000 €

Le conseil communautaire a validé la décision modificative à l'unanimité.

Précision sur le fonds d'amorçage :

La loi 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République a redistribué les heures de cours dans les écoles primaires et maternelles sur quatre jours et demi au lieu de quatre jours. En complément, les Collectivités doivent proposer une offre d'activités périscolaires.

La communauté de communes, par le biais des FRANCAS (DSP), a mis en place les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) à la rentrée 2014/2015, dans la mesure où les Communes lui ont confié la compétence « ALSH-Périscolaire ».

Un fonds, dénommé « fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires dans le premier degré » a été institué en faveur des Communes, à hauteur de 50 € par enfant scolarisé sur leur territoire, montant fixé par arrêté ministériel du 2 août 2013 et éventuellement une dotation supplémentaire de 40 € par enfant si les Communes sont éligibles à la Dotation de Solidarité Rurale. Les aides apportées par le Fonds sont calculées en fonction du nombre d'élèves éligibles scolarisés dans la Commune. Un montant forfaitaire sera versé à toutes les Communes organisant ces nouveaux rythmes scolaires ou hébergeant l'école.

Christian BOYER a proposé d'autoriser le Président à signer une convention de remboursement du fonds d'amorçage au profit de la communauté de communes avec les communes de Villersexel, Athesans, Esprels et Courchaton.

Les membres de l'assemblée ont validé la proposition à l'unanimité.

Christian BOYER poursuit sur les décisions modificatives en présentant 3 nouvelles propositions.

Décision modificative – chapitre 012 - frais de personnel

Il est proposé la décision modificative suivante :

Article	Mouvement	Reste budgétisé
61523 – travaux de voirie	- 20.000 €	210.000 €
6411 – personnel titulaire	+ 41.000 €	250.000 €
Fonds d'amorçage (recettes)	+ 21.000 €	21.000 €

Versement des allocations compensatrices (contribution au remboursement de la dette)

Article	Mouvement	Reste budgétisé
7391178 restitution	+ 1600€	1600€
73111 impôts	+1600€	1600€

Reprise de la provision

Article	Mouvement	Reste budgétisé
7815 reprises provision	12.000€	12.000€
6815 dotations	12.000€	12.000€

Les 12 000 € représentant les impayés des ordures ménagères et de la crèche.

Le conseil communautaire a validé ces propositions à l'unanimité.

Rapport 5 – mise en place des astreintes hivernales

Stéphane COCHARD présente l'organisation pour la viabilité hivernale (astreintes d'exploitation).

Mise en place des astreintes d'exploitation

Comme chaque année, la Communauté de Communes du Pays de Villersexel met en place une astreinte d'exploitation pour la viabilité hivernale.

Cas de recours à l'astreinte

La Communauté de Communes du Pays de Villersexel met en place une astreinte d'exploitation pour le déneigement des voiries communales d'intérêt communautaire, du parking de la crèche à Villersexel ainsi que pour la route d'accès à l'école de MOIMAY.

Les astreintes sont réalisées par les agents des services techniques de la communauté de communes du Pays de Villersexel.

Modalités d'organisation

L'astreinte d'exploitation est organisée du lundi 17 novembre 2014 au dimanche 15 mars 2015 inclus.

L'organisation des astreintes est de deux ordres :

- un agent est d'astreinte du lundi au dimanche pour le déneigement des voiries
- un autre agent est d'astreinte du lundi au vendredi pour le déneigement du parking de la crèche, ce dernier devant être praticable à partir de 6h30

L'agent d'astreinte pour le déneigement des voiries dispose d'un téléphone portable mis à disposition par la Communauté de Communes du Pays de Villersexel. Cet agent donne l'ordre au second agent d'astreinte de déneiger. L'astreinte comportant 5 agents, les périodes d'intervention s'alternent sur ces 5 agents.

Le déneigement des voiries a lieu avec une lame montée sur un tracteur ; le tout équipé des éléments de sécurité en vigueur.

Le déneigement de la route d'accès à l'école de MOIMAY est assuré par un camion muni d'une saleuse.

Le déneigement du parking de la crèche est réalisé à l'aide d'une lame montée sur un mini-tracteur.

Emplois concernés

Cinq agents sont concernés :

- 4 adjoints techniques
- 1 agent de maîtrise principal

Modalités de rémunération ou de compensation

Les astreintes d'exploitation seront rémunérées selon les tarifs en vigueur.

Les périodes d'intervention feront l'objet d'indemnités rémunérées au tarif en vigueur.

Modalités d'organisation

Pendant les astreintes, l'agent doit rester à disposition de la collectivité. Un téléphone portable pour chaque équipe est mis à disposition par la collectivité.

L'agent qui a en charge le déneigement des voiries donne l'ordre au second agent d'intervenir conformément à la procédure interne mise en place avec la Direction.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

Rapport 6 – Composition de la Commission Intercommunale des Impôts Directs

Stéphane COCHARD précise que le conseil communautaire avait validé la composition de la CIID lors de la dernière séance. 10 titulaires et 10 suppléants ont été désignés. Cependant, la direction des impôts souhaite la transmission d'une liste de 20 noms pour les titulaires et 20 noms pour les suppléants afin de pouvoir choisir les délégués.

Ces impôts concernent uniquement les surfaces commerciales. !!!

Il est précisé que, pour gagner du temps, une liste de 20 titulaires a été transmise reprenant les noms des 10 titulaires déjà nommés et des 10 suppléants.

Pour désigner les suppléants, une liste de 20 noms de délégués a été envoyée. La liste serait la suivante :

Titulaires	Suppléants
BOYER Christian	GRANET Charles
BLANDIN Jean-Paul	BOYER Michel
BOSSERT Henry	DAVAL Michel
CHAMPION Francine	LAVALETTE Jean-François
CLERC Colette	LEVAIN Guy
MUFFAT Claude	THEVENY Gérard
PETITJEAN Hélène	MOUGENET Jean-Louis
PONSOT Christian	VUILLEMIN Roland
RICHARD Michel	BIZZOTTO Alain
CHAMPION Gilles	MOUGEOT Jacques
MOUGENET Jean-Louis	MAGAGNINI Olivier
PROST Frédéric	BOUCRY Monique
SAILLEY Bruno	BELON Jean-Paul
WALZ Hugo	JACQUARD Alain
ZAHNER Daniel	MARTHEY André
CLERC Annie	MORISOT Sylvain
BADALAMENTI Robert	BARDINE Jean-Michel
EUVRARD Dominique	MARTINEZ André
· Extérieurs	MOGNOL Ida
JACQUOT François	CUENIN Michel
PY Colette	

Les membres du conseil communautaire qui souhaitent procéder à un changement devront le souligner en séance.

La liste est acceptée par les membres du conseil communautaire.

Rapport 7 - micro-crèche – Granges le Bourg – abandon du projet

Le Président précise que les effectifs scolaires sont en baisse sur l'ensemble de la communauté de communes. Le territoire connaît également une baisse importante de la natalité qui se répercute sur les projets communautaires.

Daniel CLERC présente le rapport 7 et énonce que lors de la commission 2 (enfance-jeunesse), il a été annoncé l'abandon du projet de micro-crèche à Granges le Bourg mais également le gel du projet à Esprels. Une étude avait été commandée par les services conjointement entre la CAF et la PMI. Au regard des résultats, le bilan suivant peut être dressé :

- On constate une baisse globale de la natalité sur le territoire de la communauté de communes. On comptait 73 naissances en 2013, ce chiffre était à 27 fin juillet 2014. Le prévisionnel pour cette même année est compris entre 50 et 60 naissances.
- Cette baisse est déjà ressentie à la crèche de Villersexel où le taux de fréquentation est de 64%, taux qui n'était jamais descendu en-dessous de 70% même à l'ouverture en 2006.
- Les enfants de moins de 6 ans sur le secteur de Granges le Bourg sont pratiquement tous gardés par des assistantes maternelles. Sur 12 enfants de moins de 3 ans, seul un potentiel de 4 enfants existe
- Le même constat est dressé pour le secteur d'Esprels. Le projet étant pour l'instant arrêté avant le permis de construire, le gel a été décidé avec un suivi des effectifs tous les 6 mois.

Il est à noter que le territoire compte 95 assistantes maternelles.

Toutes ces données ont conduit au gel du projet de construction d'une micro-crèche à Esprels (vide aujourd'hui si la structure était ouverte) et à l'abandon du projet à Granges le Bourg au regard du trop faible nombre d'enfants y compris sur les 3 prochaines années.

Le conseil communautaire a validé cette réflexion et confirmé :

- **Abandon du projet à GRANGES LE BOURG**

Rapport 8 – Contrat de fourniture des repas – périscolaire de COURCHATON

Daniel CLERC énonce que la communauté de communes a repris la gestion effective du service périscolaire à COURCHATON depuis le 2 septembre 2014, date de la rentrée.

La commune disposait d'un contrat de fourniture de repas auprès du groupe ESTREDIA (cuisine de Saint Rémy). Pour ne pas interrompre le service, Daniel CLERC propose de signer un contrat avec ce prestataire dans la continuité de ce qui était pratiqué. La fourniture des repas représente à l'heure actuelle 6 repas / jour en moyenne, pour un montant de 4 700 € annuel.

Monsieur Champion a posé la question suivante : Pourquoi ne pas faire travailler « la cuisine » de Villersexel, qui a bien des difficultés à se maintenir.

Le Président répond que ce service étant transféré, il ne s'agit pas d'une consultation mais d'une reconduction d'un contrat en cours.

L'assemblée a autorisé le Président à signer un contrat avec ESTREDIA.

Rapport 9 – Logement – Programme HABITER MIEUX et AUTONOMIE

André MARTHEY présente les dossiers de subvention dans le cadre des programmes d'aide au logement. La participation financière de la communauté de communes est engagée dans 10 dossiers :

4 dossiers concernant le volet « autonomie »

VELLECHEVREUX	273€
VILLERSEXEL	308€
MOIMAY	43€
VILLAFANS	304€

6 dossiers concernant « habiter mieux »

GOUHENANS (2 dossiers)	1000€
VELLECHEVREUX	500€
GRANGES LA VILLE	500€
AILLEVANS	500€
ESPRELS	500€

Le conseil communautaire a donné son accord à l'unanimité.

Questions diverses

- Le Président présente un courrier reçu de la part de Sylvain MORISOT, Maire d'Oricourt, dont l'objet est un questionnement sur un plan local d'urbanisme intercommunal et plus particulièrement sur le transfert de cette compétence à la communauté de communes.

Le Président précise que l'obligation d'un tel document incombe aux intercommunalités de plus de 10.000 habitants ce qui n'est pas le cas de la communauté de communes. Par contre, il précise qu'il convient d'ouvrir effectivement un dossier pour envisager le transfert de cette compétence si les élus sont d'accord.

- Monsieur GRANET évoque le projet de la voie verte : 2 entreprises ont été retenues, l'entreprise ROGER MARTIN et BILLOTTE pour un montant de 556 000 €. Les travaux devraient débuter début de semaine prochaine, une réunion avec les riverains étant organisée en vue d'une présentation des travaux.

- Monsieur le Président demande que le retour des questionnaires, l'un pour zérophyto et l'autre concernant le petit patrimoine communal, soient retournés avant le 7 novembre.

- Monsieur COCHARD demande l'accord pour l'achat d'un appareil de photos semi-professionnel afin de valoriser notre région dans les brochures touristiques. Ce point fait l'objet d'une décision modificative sur le budget annexe de l'office du tourisme.
Cette demande est acceptée à l'unanimité.

- Monsieur le Président nous fait un rappel du programme PACT et en fait l'énumération.

- Le Président demande l'ouverture d'un dossier pour l'aménagement des locaux communautaires, au regard des conditions de travail des agents. Il serait urgent de faire une étude pour envisager la possibilité de réaménagement des locaux actuels avec le déménagement des services techniques sur le terrain de l'ancien dépôt de la DDE.
- Monsieur Richard, propose de réunir les entreprises et les artisans sur le thème : difficultés rencontrées par les entreprises, et projette de travailler sur un livret d'accueil.
- Christian Boyer évoque le SLAN pour l'aménagement du haut débit sur le territoire intercommunal. Les priorités seront travaillées par la commission 4.
- Enfin, le Président demande du renfort pour la rédaction du bulletin communautaire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.

La Secrétaire de séance,
Ida MOGNOL

Le Président,
Gérard PELLETERET